

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 17 Avril 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix-sept Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Projet d'équipement de la Bibliothèque en nouveaux documents 2026 – Plan de Financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Jean-Baptiste OLLANDINI, Audrey CASSETARI à Christine PINNA, Estelle DIGIACOMO à Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI à Alain FAGGIANI, Jean-Jacques MONDOLONI à Ange-François LECA-MONDOLONI, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Elisabeth TABERNER.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 28 novembre 2009 et 06 février 2010 créant un service de bibliothèque en régie municipale,

Le Maire indique que la responsable de la bibliothèque municipale souhaite, en 2026, enrichir le fond patrimonial, promouvoir le plaisir de la lecture dès le plus jeune âge, satisfaire au mieux les différents publics et leurs besoins à travers l'achat de livres au fait de l'actualité littéraire, des bandes dessinées, des fictions diverses et des documentaires en accord avec le programme d'animations.

Le projet d'équipement en nouveaux documents a été estimé à 3 900 € HT.

Le plan de financement proposé pour ce programme est le suivant :

Collectivité de Corse	50%	1 950 €
Commune de Propriano	50%	1 950 €
	Total	3 900 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'équipement de la bibliothèque municipale 2026.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse la subvention correspondante.
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 20.04.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 21.04.2026

Fait à PROPRIANO, le 17 avril 2026

Le Maire



Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260417-2026-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

